

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 JUILLET 2017**

Le quatre juillet deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-sept juin deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETTIER, Pascale CHAUSSON.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusées : Sandrine WEINHARD et Isalyne HERIVEAU.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 2 juin 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose de rajouter 2 objets : l'un portant sur les œuvres de Mains d'Art et l'autre sur le contrat de ruralité, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ces 2 sujets.

1^{er} OBJET : CIMETIERE : DEVIS DE STE VAUTCARANNE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de relever une rangée de tombes dans le cimetière (celles appartenant au domaine communal). Pour ce faire, la commune a reçu un devis de la Sté Vautcranne concernant la dépose et démolition de concessions sans caveaux (2 monuments simples et 3 monuments doubles) et de concessions avec caveaux (2 monuments simples et 2 monuments doubles) soit 3 645 € TTC.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se positionner concernant ce devis et propose de consulter une seconde entreprise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de consulter une seconde entreprise, s'il est constaté 100 € d'écart, elle autorise le Maire à signer le devis de la Sté Vautcranne.

2nd OBJET : BIBLIOTHEQUE : MOBILIER

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Carreau Suzanne, Présidente de Soleil en livres, souhaiterait acheter des étagères pour la bibliothèque. Les étagères actuelles n'appartiennent pas à la commune. L'association peut en acquérir trois, en conséquence, Mme Carreau demande si la municipalité peut en acheter une et précise qu'elle n'achètera pas de livres cette année, le prix unitaire d'une étagère est de 260 € TTC. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner concernant la demande de Mme Carreau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de prendre en charge l'achat d'une étagère de 260 € pour la bibliothèque pour le budget principal de la Mairie.

3^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SMIRGEOMES

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2016 du SMIRGEOMES. Celui-ci est consultable en Mairie et sur www.smirgeomes.fr (rubrique téléchargements). Le conseil municipal en prend acte.

4^{ème} OBJET : IMPASSE DES FAUVETTES : LAMPADAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale des exemples de lampadaires des communes environnantes et en dehors du département. Il convient de se positionner sur le modèle de lampadaire qui sera implanté dans l'impasse des Fauvettes et qui devra également s'intégrer avec le projet d'aménagement de l'allée piétonnière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir un modèle de St-Michel et un modèle de Vendée et charge Monsieur le Maire de demander les devis de lampadaires avec led ou ampoule auprès des entreprises.

5^{ème} OBJET : SALLE HELENE BERTAUX : HALL D'ENTREE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une somme a été prévue au budget 2017 pour la création d'un hall d'entrée à la Salle Hélène Bertaux. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent relancer ce projet et s'ils l'autorisent à effectuer des demandes des devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de relancer le projet présenté ci-dessus et autorise le Maire à effectuer des demandes de devis.

6^{ème} OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises concernant les travaux de voirie communales 2017, il présente le tableau ci-dessous :

Désignations	Unité	Quantité	Sté PIGEON		COLAS		
			Prix unitaire	Montant HT	Prix unitaire	Montant HT	
L'ONGLEE							
Reprofilage en béton bitumeux 0/6.....	T	16	90,00	1 440,00	116,78	1 868,48	
Enduit bicouche 6/10 - 2/4.....	M2	300	1,91	573,00	1,80	540,00	
Sous-total L'ONGLEE							
LA BORDE DU GUE							
Reprofilage en béton bitumeux 0/6.....	T	16	90,00	1 440,00	116,78	1 868,48	
Enduit bicouche 6/10 - 2/4.....	M2	350	1,91	668,50	1,80	630,00	
Sous-total LA BORDE DU GUE							
LES VALLEES							
Enduit bicouche 6/10-2/4	M2	450	1,91	859,50	1,80	810,00	
Sous-total LES VALLEES							
LES TOUZELIERES							
Enduit bicouche 6/10-2/4	M2	3400	1,91	6 494,00	1,80	6 120,00	
Sous-total LES TOUZELIERES							
COUR ECOLE							
Décrotage des enrobés existants et fourniture et mise en œuvre de béton bitumeux 0/6 sur 4 cm d'épaisseur	M2	150	14,15	2 122,50	22,20	3 330,00	
Sous-total COUR ECOLE							
				Total HT	13 597,50	Total HT	15 166,96
				TVA	2 719,50	TVA	3 033,39
				Montant TTC	16 317,00	Montant TTC	18 200,35

Effilage route ouest par un courrier en date du 28 juin 2017 lettre d'excuses car regrette de ne pouvoir répondre à notre demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer avec la Sté Pigeon pour un montant de 16 317 € TTC.

7^{ème} OBJET : AVIS DU CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE SUR LE RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il s'agit du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, il se substitue aux indemnités actuellement en vigueur.

En juillet 2016, le conseil municipal a décidé d'instituer ce régime indemnitaire afin de pallier à la suppression des primes actuellement en vigueur qui n'existeront plus au 1^{er} janvier 2017.

Cette délibération a été soumise au préalable à l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe en décembre 2016, celui-ci a émis un avis favorable en conséquence, il convient de prendre une délibération en mentionnant l'avis favorable du CT du Centre de gestion et de préciser les critères professionnels par agent (filière administrative et filière technique).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante prend acte de l'avis du CDG 72 et charge Monsieur le Maire de mentionner l'avis favorable de celui-ci et de préciser les critères professionnels par agent (filière administrative et filière technique).

8^{ème} OBJET : ŒUVRES MAINS D'ART

Le Maire rappelle aux conseillers que la mairie a offert un pot d'accueil le dimanche 2 juillet 2017 à 19h à l'attention des sculpteurs dans le cadre du symposium international de sculpture monumentale organisé par le Comité Mains d'Art. Celui-ci souhaiterait que quatre de ces sculptures soient exposées dans le village, il convient de se positionner sur le choix des emplacements appropriés à chaque œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- la sculpture représentant un écolier : devant la cantine au niveau du parterre de fleurs,
- la sculpture représentant la femme à la source : près de l'église,
- la sculpture intitulée « Allegria » : route de Thorigné sur Dué, emplacement au niveau de la charrette,
- la sculpture de M Levchenko : route de Bouloire à l'entrée du square Robert Paumier.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qu'ils se retrouvent courant semaine prochaine afin de baliser les emplacements pour chaque œuvre.

9^{ème} OBJET : CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au conseil communautaire du Gesnois Bilurien le 22 juin dernier, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer le contrat de ruralité. Il rappelle que le contrat de ruralité coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. La commune de St-Michel-de-Chavaignes est concernée par l'action suivante : Création d'une allée dédiée aux déplacements doux piétons et cyclistes à la base de loisirs (Attention, l'inscription d'un dossier dans le contrat ne présume pas de son financement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le projet de contrat présenté, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec les partenaires présentés, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions présentés au titre de ce contrat.

10^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Conseil d'école le 29 juin 2017** : Présentation par Cédric Catois, l'effectif pour la rentrée scolaire 2017-2018 serait de 56 élèves (contre 66 rentrée scolaire 2016-2017), bilan de la fête de l'école très positif, 902 euros de bénéfice, remerciements auprès de la municipalité pour son soutien, Monsieur le Maire propose d'offrir un café aux parents le lundi 4 septembre 2017 à partir de 8h30 jusqu'à 9h30. Concernant le projet de tablettes numériques les conditions d'obtentions sont beaucoup plus contraignantes que prévues : il faudra constituer le projet avec 4 ou 5 écoles dont les communes sont très proches géographiquement même si celles-ci sont sur des circonscriptions différentes. Un ou deux projets de regroupements seront retenus dans tout le département. Maintien de la semaine à quatre jour et demi pour la rentrée en septembre prochain.

- **DETR 2017** : la Préfecture de la Sarthe accorde à la commune de St-Michel une subvention de 18 908 € concernant le projet d'Aménagement et sécurisation d'un accès piétonnier au terrain de loisirs.

- **Commissions mutualisation CC Gesnois Bilurien** :

Les services proposés par la société SVP (juridiques, ...) auprès des 23 communes n'ont pas abouti à un partenariat car celles-ci font appel à l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe.

Les réunions d'agents des 23 communes (secrétariats/services techniques/services de restaurations) devraient reprendre en octobre prochain.

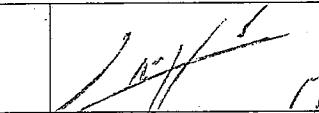
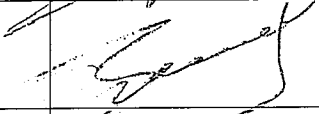
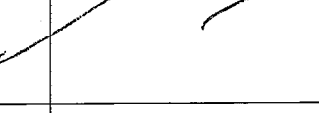
- **Invitations Mains d'Art** : 9 juillet 2017 remise du prix Hélène Bertaux et 16 juillet 2017 cérémonie de clôture du symposium de sculpture

- **Fête nationale** le départ du défilé du 14 juillet est à 11h au Centre de secours.

- **Comité des fêtes** : organise les olympiades chavaignaises le samedi 8 juillet 2017 à 11h et repas cochon à l'étouffé à 20h, puis la retraite aux flambeaux et feu d'artifice organisés par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL Secrétaire de séance		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU Secrétaire de séance	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETTIER	